

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Procurations : 4

Votants : 17

PRESENTS

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le six avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DUTREICH Nicole - GOUNOT Cécile - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONCA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

ABSENTS EXCUSES

M. BOST Romain ayant donné procuration à Mme SCHOCRON Françoise
Mme DROCOURT Angélique

M. FAUR Philippe ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric
Mme GOUENNOU Stéphanie

M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à Mme AMIEL France

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny

ABSENTS NON EXCUSES

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme SCHOCRON Françoise est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire propose aux élus d'approuver le compte rendu de la réunion du 5 avril 2016, non encore finalisé, lors du prochain conseil municipal du mardi 3 mai 2016.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.

* 2016-48 : ACQUISITION DE TABLES DE PIQUE NIQUE POUR LE JARDIN DU PICON

| |
|--|
| La demande est approuvée à l'unanimité. |
|--|

2016-41 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

Après avoir entendu l'énoncé du Compte Administratif qui est conforme au Compte de Gestion de Mme la trésorière, Mme France AMIEL, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal de passer au vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion 2015, dont le résultat est :

FONCTIONNEMENT

| | | | |
|------------|----------------|---------------------|-------|
| Dépenses : | 1 755 824,58 € | Dépenses engagées : | Néant |
| Recettes : | 1 918 438,54 € | Recettes engagées : | Néant |

Résultat de clôture 2015: + 162 613,96 €

Affectation 2014 : + 107 572,57 €

Total excédent de fonction° : + 270 186,53 €

INVESTISSEMENT

| | | | |
|-----------------------------------|----------------|---------------------|-------------|
| Dépenses : | - 260 782,95 € | Dépenses engagées : | 23 109,24 € |
| Recettes : | + 303 489,22 € | Recettes engagées : | Néant |
| Résultat de clôture 2014 : | + 116 078,75 € | | |
| Total excédent d'investissement : | + 158 785,02 | | |

M. le Maire sort de la salle le temps du vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion 2015.

Mme AMIEL propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015.

| |
|---|
| DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR M.LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|

M. le Maire rentre dans la salle pour présenter les dossiers suivants.

2016-42 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Il est constaté que le Compte Administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de 270 186,53 €, un excédent d'investissement de 158 785,02 €, et 23 109,24 € pour les restes à réaliser d'investissement de 2015.

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2015, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, de la manière suivante :

- 170 000,00 € au compte R 1068 (Affectation en réserve de la section d'investissement)
- 100 186,53 € au compte R 002 (Report en fonctionnement)

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

2016-43 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2016.

Cf. Etat N° 1259 COM de la D.G.F.I.P. (Direction Générale des Finances Publiques)

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de diminuer les taux d'imposition 2016 pour les trois taxes directes locales, à savoir :

| | En 2015 | En 2016 |
|--------------------------|----------|----------|
| Taxe d'habitation | 16,56 % | 14,80 % |
| Taxe foncière bâti | 23,51 % | 22,34 % |
| Taxe foncière non bâti : | 124,68 % | 111,03 % |

Le produit fiscal attendu est de 628 153,00 €.

Cette diminution est destinée à contrebalancer l'augmentation des taux d'imposition de la communauté de communes de la Louge et du Touch résultant du transfert de compétence péri et extra-scolaire.

M. le Maire précise qu'ainsi les impôts de la CCLT augmentent mais ceux de la commune du Fousseret diminuent du même montant. L'opération est indolore du point de vue fiscal, hors revalorisation réglementaire des bases.

Il propose à l'assemblée d'approuver les taux, détaillés ci-dessus, pour l'année 2016.

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

2016-44 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Monsieur Le Maire propose d'octroyer aux associations, les subventions de fonctionnement suivantes, prévues au Budget Primitif 2016, soit :

| | |
|--|-------------|
| A.C.C.A. | 800.00 € |
| AILES FOUSSERETOISES | 380.00 € |
| ALLIANCE SPORTIVE FOUSSERET-LAVELANET | 4 500.00 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 900.00 € |
| ANCIENS COMBATTANTS+FNACA | 450.00 € |
| ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE - JEUNES | 80.00 € |
| ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE | 1 450.00 € |
| BASKET CLUB FOUSSERETOIS | 3 500.00 € |
| CINQ PATY CLUB | 180.00 € |
| CIRKOMCHA | 70.00 € |
| COMITE DES FETES | 20 000.00 € |
| COMITE DES FETES - 2014 + 2015 | 980.00 € |
| COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE | 900.00 € |
| COOP. EC. ELEMENTAIRE - SUB. EXCEP. PROJET DANSE 15/16 | 800 € |
| COOP. EC. ELEMENTAIRE - SUB. EXCEP. CLASSE DECOUV. 15/16 | 1 000.00 € |
| COOP. EC. ELEMENTAIRE - SUB. EXCEP. PISCINE 15/16 | 1 190.00 € |
| COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE - PROJET CIRQUE | 680.00 € |
| COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE - FONCTIONNEMENT | 700.00 € |
| CULTURALES COMMINGEOISES | 360.00 € |
| ECOLE SAINTE-THERESE/OGEC | 3 720.00 € |
| ETOILE BOULISTE FOUSSERETOISE | 720.00 € |
| ETOILE BOULISTE - SUBV EXCEPT. AMENAG° RESERVE | 700.00 € |
| F.C.P.E. | 180.00 € |
| F.S. EDUCATIF COLLEGE | 1 350.00 € |
| FOUSSEUROPA | 300.00 € |
| HISTOIRE PATRIMOINE FOUSSERET | 180.00 € |
| IFOUSSERET - FONCTIONNEMENT | 4 000.00 € |
| IFOUSSERET - MARCHES GOURMANDS 2016 | 1 500.00 € |
| JUDO CLUB FOUSSERETOIS | 1 100.00 € |
| LE FOUSS' EN RE | 900.00 € |
| LES 4 SAISONS | 480.00 € |
| LES BIGNOLARDS | 225.00 € |
| LES FOUS DU BOIS | 900.00 € |
| LES P'TITS ECOLIERS | 780.00 € |
| PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE | 360.00 € |
| PEINTRES ET ARTISTES DU COUSTALA | 1 100.00 € |
| PST FEMINA RUGBY | 900.00 € |
| RADIO GALAXIE | 320.00 € |
| RESTAURANTS DU COEUR | 500.00 € |
| RUGBY CLUB FOUSSERETOIS - FONCTIONNEMENT | 3 600.00 € |
| RUGBY CLUB FOUSSERETOIS - ECOLE DE RUGBY | 2 250.00 € |
| RUNNING FOUSS | 270.00 € |
| SAVES PATRIMOINE | 180.00 € |
| TENNIS CLUB FOUSSERETOIS | 900.00 € |
| TRIANA | 280.00 € |
| VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE | 180.00 € |
| VIVRE AU FOUSSERET - FONCTIONNEMENT 2016 | 4 500.00 € |
| VIVRE AU FOUSSERET - FOIRE 09/2016 | 8 685.00 € |
| VIVRE AU FOUSSERET - SOLDE 2015 | 788.00 € |

DOSSIER ADOPTE PAR 17 VOIX POUR :

A.C.C.A. - AILES FOUSSERETOISES - ALLIANCE SPORTIVE FOUSSERET LAVELANET - ANCIENS COMBATTANTS - ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE - BASKET CLUB FOUSSERETOIS - CINQ PATY CLUB - CIRKOMCHA - COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE - FONCTIONNEMENT - SUBVENTION PROJET DANSE - CLASSE DECOUVERTE - SUBVENTION PISCINE - COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE - FONCTIONNEMENT - PROJET CIRQUE - CULTURALES COMMINGEOISES - ECOLE SAINTE THERESE - ETOILE BOULISTE FONCTIONNEMENT - SUBV ECXCPT AMENAGEMENT RESERVE - FCPE - FOYER SOCIO EDUCATIF - JUDO CLUB FOUSSERETOIS - LE FOUSS EN RE - PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE- PST FEMINA RUGBY - RADIO GALAXIE - RESTAURANTS DU COEUR - SAVES PATRIMOINE - TRIANA

DOSSIER ADOPTE PAR :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 16 VOIX POUR - M. BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE
COMITE DES FETES : 16 VOIX POUR - M. LIGONNIERE NE PREND PAS PART AU VOTE
FOUSSEUROPA : 16 VOIX POUR - MME SENTENAC NE PREND PAS PART AU VOTE
I FOUSSERET FONCTIONNEMENT ET MARCHES GOURMANDS : 14 VOIX POUR MMES MENDONÇA - AMIEL ET M. LAGARRIGUE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
LES FOUS DU BOIS : 16 VOIX POUR - MME MENDONÇA NE PREND PAS PART AU VOTE
LES P'TITS ECOLIERS : 16 VOIX POUR - MME CAPOUL NE PREND PAS PART AU VOTE
LES 4 SAISONS : 14 VOIX POUR - MMES AMIEL - MENDONÇA ET SENTENAC NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
LES BIGNOLARDS : 16 VOIX POUR -M. BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE
PEINTRES ET ARTISTES DU COUSTALA : 16 VOIX POUR - MME SCHOCRON NE PREND PAS PART AU VOTE
RCCF SECTIONS ADULTES - JEUNES : 16 VOIX POUR - M. BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE
RUNNING FOUSS FONCTIONNEMENT : 16 VOIX POUR - M. CEDRIC BAÑULS NE PREND PAS PART AU VOTE
HISTOIRE ET PATRIMOINE DU FOUSSERET : 16 VOIX POUR - MME AMIEL NE PREND PAS PART AU VOTE
TENNIS CLUB : 15 VOIX POUR - M. LIGONNIERE ET MME DUTREICH NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE : 16 VOIX POUR - MME MENDONÇA NE PREND PAS PART AU VOTE
VIVRE AU FOUSSERET : 16 VOIX POUR - MME CAPOUL NE PREND PAS PART AU VOTE

2016-45 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle que les programmes d'investissement ont été présentés et débattus en commission des finances à laquelle l'ensemble des conseillers municipaux ont été conviés.

La liste des investissements envisagés pour la suite du mandat et les priorités pour 2016 y avaient été présentées.

2016-46 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.

Le Budget Primitif 2016 étudié lors des réunions de la Commission des Finances est présenté par Monsieur Le Maire. Il demande un vote par chapitre.

Le Budget Primitif 2016 est présenté en équilibre, aux sommes de **1 794 102,00 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement et **1 198 742,00 €** en dépenses et en recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser repris du Compte Administratif 2015.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter le Budget Primitif 2016 présenté ci-dessus.

**DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR
1 ABSTENTION - MME SENTENAC**

2016-47 : CONVENTION ET REGLEMENT D'UTILISATION DU MARCHE COUVERT

M. le Maire annonce au conseil municipal son intention de formaliser les conditions d'utilisation du marché couvert afin, notamment, de prévenir les nuisances pour les riverains et de manière générale de veiller aux conditions de sécurité et de salubrité, lors des manifestations dans cet établissement.

Il a préparé des documents mais le dossier n'étant pas totalement finalisé il propose à l'assemblée de le reporter au prochain conseil municipal.

| |
|------------------------|
| DOSSIER REPORTE |
|------------------------|

2016-48 : ACQUISITION DE TABLES DE PIQUE-NIQUE POUR LE JARDIN DU PICON

M. le Maire donne la parole à Mme AMIEL.

Mme AMIEL annonce avoir trouvé, après de longues recherches, un modèle de tables de pique-nique tout à fait adapté au jardin du Picon, à un prix intéressant. Il avait été prévu d'en acquérir trois et de les répartir de manière harmonieuse dans le jardin.

Par ailleurs, une subvention de 2 500 € accordée par le sénateur RAYNAL sur sa réserve parlementaire vient d'être notifiée. Elle permettra de financer cet achat.

M. le Maire propose d'approuver l'acquisition de 3 tables de pique-nique pour le jardin du Picon auprès de la société anglaise « the No Butts Bin Company LTD » pour un montant de 1767,00 € HT.

| |
|-------------------------------------|
| DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE |
|-------------------------------------|

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire annonce qu'il n'a pas d'informations particulières à donner mais qu'il fera un point plus approfondi lors du prochain conseil municipal du mardi 3 mai 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Mme CAPOUL souligne quelques inquiétudes quant à l'organisation des séjours vacances proposés par les services jeunesse de la CCLT. En effet, elle a été surprise de constater que pour le séjour à la montagne organisé lors des vacances de février 2016, le transporteur était la régie de Carbonne. Il existe sûrement une explication mais elle demande aux élus de la commission jeunesse de rester vigilants et de veiller à ce que le transporteur local soit contacté pour les séjours à venir. Ensuite, plusieurs familles utilisatrices du service ALSH et CLSH du Fousseret lui ont fait part de mécontentements de leurs enfants au retour du séjour et du fait que ces derniers ne souhaitaient pas repartir. Elle demande que l'organisation des séjours et l'évaluation ensuite soient co-construites par des membres de toutes les équipes d'animation de l'ensemble du territoire. Elle rappelle que si elle a été favorable au transfert de la compétence, elle avait précisé qu'il serait nécessaire de rester vigilant au maintien de la qualité de service pour tous les enfants et toutes les familles.

La séance est levée à 22 heures 20.

| NOM - PRENOM | SIGNATURES |
|-------------------------|-------------------------------------|
| M. LAGARRIGUE PIERRE | |
| MME AMIEL FRANCE | |
| M. BAÑULS CEDRIC | |
| M. BOCHEREAU JEAN-MARIE | |
| M. BOST ROMAIN | ABSENT EXCUSE PROC A MME SCHOCRON |
| MME CAPOUL SABINE | |
| M. DARAN JACQUES | |
| MME DROCOURT ANGELIQUE | ABSENTE EXCUSEE |
| MME DUTREICH NICOLE | |
| M. FAUR PHILIPPE | ABSENT EXCUSE PROC A M. BAÑULS |
| MME GOUENNOU STEPHANIE | ABSENTE EXCUSEE |
| MME GOUNOT CECILE | |
| M. GRANIER FREDERIC | ABSENT EXCUSE PROC A MME AMIEL |
| M. LIGONNIERE VINCENT | |
| MME MENDONÇA ANNY | |
| M. PELLETIER ALAIN | |
| MME ROQUES EMMA | ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA |
| MME SCHOCRON FRANÇOISE | |
| MME SENTENAC DANIELLE | |